

VAL D'EUROPE

77

INFOS



POINT D'ACCÈS AU DROIT, LE JUSTE CONSEIL

● Finances publiques : entretien avec Jean-Paul Balcou ● Réseau de chaleur du Val d'Europe : une première en France ! ● Un second lieu d'accueil pour la Courte-échelle ● Une charte pour le commerce de proximité ● L'Armée, une passion, des métiers ● Verre et recyclage : peut mieux faire ! ● 1^{er} semi-marathon, un vrai succès populaire ● Agenda

Sommaire

Actualités

Finances publiques : « un modèle à refonder »
 Réseau de chaleur du Val d'Europe : une première en France !
 Conférences : les jeudis du cluster tourisme
 Un second point d'accueil pour l'association la Courte-Echelle
 Logement : Résidétapes de Chessy et Serris
 Donnez votre avis sur l'avenir du Val d'Europe
 Bientôt un café littéraire au Val d'Europe
 Le SAN au salon Pollutec

p 4

Dossier :
POINT D'ACCÈS AU DROIT,
LE JUSTE CONSEIL

p 10

Economie

Une charte pour développer le commerce de proximité
 Nouvelles entreprises

p 16

Emploi

Pour choisir votre métier, faites le test !
 L'Armée, une passion, des métiers

p 17

Développement durable

Verre et recyclage : peut mieux faire !
 Des ruches à Magny le Hongre

p 18

Travaux

Gare routière de Chessy : avant.après !

p 19

Sport

1er semi-marathon, un vrai succès populaire !

p 20

Agenda

Manifestations sportives et de loisirs
 Fête du Centre social intercommunal

p 22

Directeur de la publication : Jean-Paul Balcou
Directeur de la communication : Stéphane Abin
Journalistes : Valérie Bimbert, Alexandre Bosserelle, Céline Couttelle
Maquette et mise en page : Jean-Luc Romeo (romeo@graphistepao.com)
Photos : www.yannpiriou.com, Sandrine Olivier
Distribution : Ropalex
Impression : Imprimerie Bailly
 Ce numéro a été tiré à 12 800 exemplaires sur papier recyclé
 ISSN : 1620-3658
 Dépôt légal à parution



Syndicat d'Agglomération Nouvelle
 du Val d'Europe
 B.P. 40 - Chessy
 77701 Marne-la-Vallée Cedex 4
 Tél. : 01 60 43 80 80
 Fax : 01 60 43 66 43
 e-mail : san@valeurope-san.fr
 www.valeurope-san.fr

LE VAL D'EUROPE EN IMAGES



Centre aquatique du Val d'Europe : une visite de chantier du futur centre aquatique du Val d'Europe a eu lieu **le samedi 15 octobre** dernier en présence des élus du Val d'Europe et de l'architecte. L'ouverture du centre aquatique du Val d'Europe est prévue pour le premier semestre 2012. Nous y reviendrons dans une prochaine édition.



La 1^{re} conférence des jeudis du Cluster Tourisme s'est tenue **le jeudi 22 septembre** dernier à l'auditorium de la médiathèque du Val d'Europe, avec pour thème : « le marché touristique francilien ». Un joli succès pour les organisateurs puisque la conférence a fait salle comble !



Spectaculaire ! Le bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne s'est élevé en moins d'une année dans le Val d'Europe Park. L'entrée des salariés dans leur nouveau siège est prévue début 2012.



Le salon des petits éditeurs jeunesse a rassemblé plus de 600 amateurs de tous âges, **samedi 8 octobre**, à la médiathèque du Val d'Europe.

L'Etablissement public d'aménagement (EPA France) a largement communiqué sur l'adoption des dossiers de création de Zone d'aménagement concertée (ZAC). Pour passer de la communication à l'information, sur des sujets aussi techniques que les procédures du droit de l'aménagement, il est parfois bon de revenir aux fondamentaux.

Conformément à l'injonction du Préfet, les communes et le SAN lancent les procédures nécessaires à la prise en compte par les documents d'urbanisme locaux du nouveau Projet d'intérêt général décrété en septembre 2010.

Un accord a été trouvé pour 763 logements répartis entre Serris et Chessy d'ici 2018

Les grands objectifs des dossiers de création des ZAC nouvelles, ont été votés en Conseil d'administration de l'EPA France fin septembre.

Principales communes concernées

par le logement : Chessy, Coupvray et Serris.

Pour autant ces dossiers ne rendent pas ces zones d'aménagement immédiatement opérationnelles. Ils ne sont qu'une première étape d'une procédure qui, sous l'impulsion des élus, fera une large part à la concertation publique.

Quant au calendrier de livraison des logements nouveaux et leur phasage dans ces ZAC, ils feront à n'en pas douter l'objet d'après négociations avec les partenaires du développement dans le cadre de l'élaboration d'une 4^e phase d'aménagement, sur laquelle j'ai demandé un report de tout engagement.

Un accord a cependant été trouvé pour 763 logements répartis entre Serris au Nord de l'Hôtel de Ville et Chessy au Nord de l'avenue Hergé qui pourraient être livrés entre 2016 et 2018 et l'extension du Centre commercial vers le cours du Danube. Cet accord stipule notamment qu'aucun autre programme de logements nécessitant des infrastructures ou des équipements nouveaux ne devra être livré sur le Val d'Europe avant 2018.



Jean-Paul Balcou
Président du SAN du Val d'Europe,
Maire de Magny le Hongre

Finances publiques

Un modèle à refonder

Depuis plusieurs mois, l'actualité nationale et internationale est focalisée sur la crise des finances et de l'endettement publics : crise de la Grèce, crise des liquidités, et plus récemment, collectivités « ruinées » par des emprunts « toxiques »... Dans ce contexte troublé, la rédaction du Val d'Europe infos a souhaité poser quelques questions à Jean-Paul Balcou pour faire le point sur la situation financière du SAN du Val d'Europe...



Val d'Europe Infos : *M. le Président, la presse a relaté que de nombreuses collectivités étaient lourdement pénalisées par des emprunts dits « toxiques » qu'elles avaient contractés. Qu'en est-il pour le SAN ?*

Jean Paul BALCOU : Au SAN, nous n'avons jamais eu recours à ce type de produits dont la sophistication portait en elle un risque que nous n'avons pas voulu courir.

La structure de notre dette est saine. De surcroît, nous avons mené, ces dernières années, une gestion dynamique qui nous a permis de consolider la part d'emprunts à taux fixes qui, au regard des marges pratiquées aujourd'hui, peuvent être considérés comme relativement faibles.

Il faut comprendre que le SAN supporte principalement l'effort d'investissement public sur le territoire, permettant ainsi aux communes d'être peu endettées. C'est donc l'intercommunalité qui porte l'essentiel de la dette de l'agglomération. Avec un encours de l'ordre de 170 M€, et une annuité qui représente plus de la moitié du produit de remplacement de l'ex-taxe professionnelle, la gestion active de la dette est bien entendu une priorité.

VEI : *La crise que nous traversons a-t-elle des conséquences pour le SAN ?*

J-PB : Si nous bénéficions de la meilleure appréciation auprès des banques, l'équivalent

local du « triple A », et que notre état peut paraître enviable à bien des collectivités, la situation financière du SAN du Val d'Europe appelle cependant à la plus grande vigilance.

La nouvelle donne fiscale, dont nous avons déjà évoqué les incidences en termes de dynamique de ressources, modifie structurellement le modèle financier sur lequel était fondé notre politique budgétaire et déstabilise durablement notre équilibre.

Nous ne pouvons conjuguer notre rythme de croissance de dépenses de fonctionnements et de dépenses d'investissements, alors que nos ressources stagnent depuis 2009. Nous sommes donc structurellement amenés à revoir sensiblement notre modèle en conséquence, à adapter nos politiques en fonction de nos moyens, mais aussi à rechercher des pistes d'optimisation et d'économie.

Aujourd'hui, il s'avère de surcroît que nous connaissons une crise des liquidités. A l'instar de toutes les collectivités, nous rencontrons donc actuellement des difficultés auprès des banques pour couvrir notre besoin d'emprunt. Cette difficulté conjoncturelle contracte en conséquence dès aujourd'hui nos moyens d'intervention et nous contraint à des arbitrages immédiats. En quelque sorte, la crise accélère le calendrier des décisions que nous aurions été amenés à prendre.

VEI : *De quel type d'arbitrages parlez-vous ?*

J-PB : Il est d'abord nécessaire de revoir le programme d'investissements. Certains équipements programmés seront très probablement différés, afin d'éviter une trop forte croissance de nos annuités d'emprunt et pour atteindre rapidement un objectif de dépenses d'investissements annuelles aux alentours de 10 M€, contre 33 M€ aujourd'hui.

Pour répondre à cette logique de maîtrise de



« Aujourd'hui, nous connaissons une crise de liquidités. Cette difficulté conjoncturelle nous contraint à des arbitrages immédiats. En quelque sorte, la crise accélère le calendrier des décisions que nous aurions été amenés à prendre » Jean-Paul Balcou, président du Syndicat d'agglomération nouvelle.

l'endettement, nous devons également revoir le phasage et le rythme d'accueil des nouveaux programmes de logements mais surtout, repenser le modèle économique sur lequel était fondé le développement urbain que nous connaissons depuis 25 ans et qui, aujourd'hui, est devenu obsolète. C'est la raison qui nous a amenés à demander le report de tout engagement sur la quatrième phase d'aménagement, actuellement en cours d'élaboration.

Parallèlement, nous devons également mener un travail approfondi sur nos dépenses de fonctionnement qui, au mieux, doivent être contenues, alors même que, dès 2012, la mise en service de l'équipement aquatique ou l'ouverture de la pépinière par exemple, viennent alourdir mécaniquement ces dépenses.

Il faut bien comprendre que ce qu'il nous était possible de faire dans un contexte de confort relatif ne le sera sans doute plus désormais dans les mêmes conditions. Nous devons donc

passer l'ensemble de nos politiques au crible de critères d'évaluation de leur efficacité et, très probablement, arbitrer entre différentes politiques que nous menons actuellement.

VEI : La situation des communes est-elle différente ?

J-PB : Il ne m'appartient pas d'évoquer dans le détail la situation des communes qui sont souveraines dans la gestion de leur budget. Il semble cependant, selon des analyses dont la méthodologie n'est pas partagée par tous, que si aucune inflexion sur le rythme d'évolution des dépenses n'est constatée, les 5 communes, je dis bien les 5, risquent de connaître des difficultés préoccupantes dans les toutes prochaines années.

VEI : Vous nous promettez en quelque sorte « du sang, de la sueur et des larmes » ?...

J-PB : Quitte à citer Winston Churchill, je préfère plutôt rappeler un autre de ses propos :

« le pessimiste voit une difficulté dans chaque opportunité, l'optimiste une opportunité dans chaque difficulté »... S'il est bien sûr moins confortable pour un décideur de gérer la pénurie, la prise de conscience des contraintes auxquelles nous sommes confrontés doit être pour nous l'occasion de faire émerger des solutions nouvelles, de recentrer nos actions, d'être innovants.

La révolution fiscale que nous venons de connaître et l'accélération induite par la crise monétaire doivent nous conduire à une révolution des esprits et du mode de gestion de notre agglomération. Nous sommes confrontés à un nouveau défi, il nous appartient collectivement de le relever.

La situation est contrainte mais pas désespérée. Nous avons collectivement les moyens et la responsabilité de redresser la barre.

VEI : Dans ce contexte le projet de transformation du Val d'Europe est-il toujours d'actualité ?

J-PB : Le débat que nous menons sur cette évolution est loin d'être terminé et ne fait pas encore l'unanimité. J'ai pour ma part déjà eu l'occasion de m'exprimer sur l'intérêt d'une organisation unifiée en termes de projet de territoire, de cohérence d'agglomération, d'équité fiscale ou de vitalité de la démocratie locale...

Je sais qu'aucun modèle d'organisation ne porte en soi le remède universel, la panacée qui, par un coup de baguette magique aplanirait toute difficulté. Un système unifié ne réglerait bien entendu pas tout. Pour autant, et peut-être davantage aujourd'hui qu'hier, l'unification de nos communes et du SAN en une commune nouvelle m'apparaît comme la forme d'organisation la mieux adaptée pour répondre aux nouveaux enjeux.

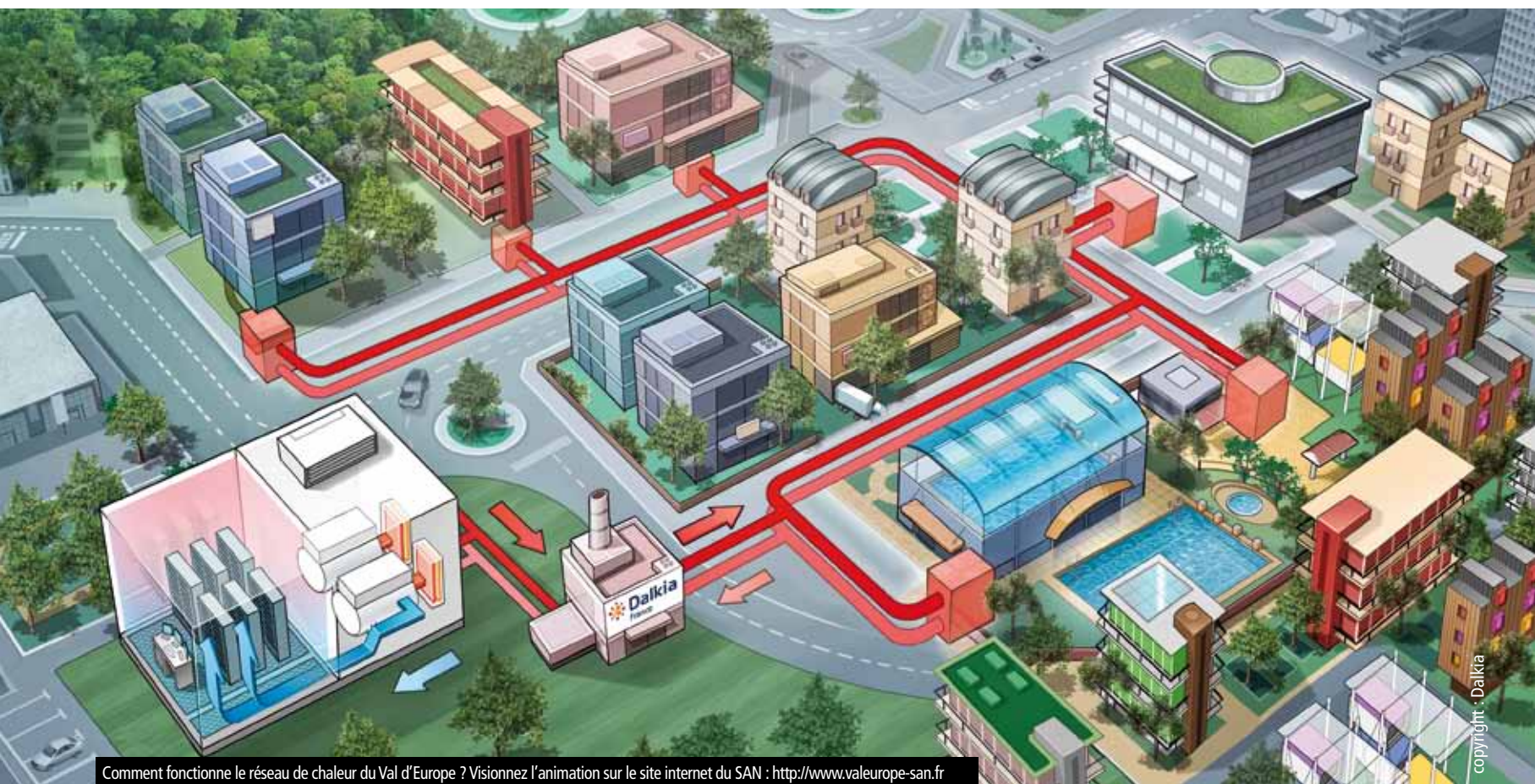
Je pense que les questions que nous allons être amenés à nous poser renforcent d'autant plus l'actualité de la réflexion que nous menons sur l'avenir institutionnel du Val d'Europe. Mais, dans l'immédiat, puisque le débat n'est pas clos, nous devons travailler à périmètre constant, dans le cadre de notre organisation actuelle en SAN et communes.

¹Les dépenses de fonctionnement ne correspondent pas, loin s'en faut, à la seule « intendance de la maison SAN ». Les 3 premiers postes de la charge de fonctionnement, qui représentent près des 2/3 du budget, sont dans l'ordre : la charge de la dette, l'entretien du patrimoine et du domaine public, les aides aux communes...

Energie

Réseau de chaleur du Val d'Europe : une première en France !

La piscine et la pépinière d'entreprises seront les premiers bâtiments du secteur chauffés par une énergie 100 % récupérée : la chaleur du data center du parc d'entreprises Val d'Europe. Cette énergie verte, traitée par l'opérateur privé Dalkia, deviendra la nouvelle option énergétique proposée début 2012 aux entreprises du parc. C'est une première en France...



Comment fonctionne le réseau de chaleur du Val d'Europe ? Visionnez l'animation sur le site internet du SAN : <http://www.valeurope-san.fr>

Il suffisait d'y penser... Les partenaires du Val d'Europe l'ont fait ! Si l'idée de récupérer la chaleur émise par le premier centre informatique du secteur est sortie comme une boutade lors des premières rencontres, elle est aujourd'hui devenue réalité.

Le SAN montre l'exemple

Dès leur ouverture, la pépinière d'entreprises et l'équipement aquatique construits et gérés par le SAN seront chauffés grâce à cette énergie 100 % vertueuse.

Dans quelques semaines, les entreprises du parc d'entreprises du Val d'Europe pourront

Le projet a été porté par tous les acteurs locaux : le SAN, l'Etablissement public d'aménagement, Eurodisney, le datacenter,...

elles aussi choisir cette nouvelle option pour chauffer leurs locaux. Le réseau de chaleur urbain présente de multiples avantages : une chaleur accessible à toutes les entreprises puisque le réseau s'étend à travers le parc, un tarif garanti (beaucoup plus bas que les énergies fossiles), un réseau sous surveillance et sécurisé.

Comment ça marche, un réseau de chaleur ?

Comment le data center installé dans le parc d'entreprises va-t-il fournir la chaleur nécessaire à tout un réseau ?

« Les groupes froids utilisés pour refroidir les

Piscine et pépinière : deux bâtiments de haute qualité environnementale

Le choix de la chaleur comme énergie permettra, à moyen terme, de réduire la facture de l'entretien de ces deux bâtiments intercommunaux. A titre comparatif, les coûts seraient sensiblement identiques les premières années si l'on avait choisi un autre mode de chauffage, par le fioul ou le gaz par exemple : « la facture se décompose en deux parties : un coût d'entretien - plus cher pour le chauffage par réseau de chaleur - et un coût énergétique - la chaleur récupérée est bien moins chère que pour les énergies fossiles qui vont encore augmenter dans les prochaines années », analyse Michel Cambraye, directeur général des services techniques du SAN.

A moyen terme, le choix énergétique devrait donc être payant. Il entre aussi dans une démarche de développement durable engagée depuis plusieurs années par le SAN sur la construction et l'entretien de ses bâtiments.

ordinateurs du data center libèrent une quantité de chaleur importante. Non utilisée, cette chaleur serait perdue » explique-t-on à la direction commerciale de Dalkia. La chaleur évacuée est récupérée et passe dans un échangeur. A la sortie de l'échangeur, c'est une eau à 55°C qui circule dans les canalisations du chauffage urbain du parc d'entreprises.

A quoi ressemble le réseau de chaleur du Val d'Europe ?

C'est un réseau de distribution constitué d'une double canalisation qui chemine sous les chaussées du parc d'entreprises. Il comprend un « circuit aller » qui transporte l'eau à 55°C vers les stations des abonnés, et un circuit retour qui retourne l'eau à 37°C environ à la chaufferie. C'est donc un circuit fermé. Une chaudière à gaz de secours assure la continuité du chauffage de l'eau en cas de panne.



La chaleur du data center sera utilisée pour le chauffage et l'eau chaude de la piscine. « Afin d'éviter le risque de légionellose, l'eau à 55° est reprise pour être chauffée jusqu'à 70°. Ce procédé élimine toutes les bactéries » précise le directeur des services techniques du SAN.

Et si le data center s'en va ?

La société Dalkia a sécurisé tous les risques avant de s'engager sur ce projet, dont l'investissement s'élève à 4 millions d'€ pour cette première tranche.

« Nous avons signé un contrat d'achat avec le data center sur 25 ans » argumente Christophe Hoizey, directeur commercial de Dalkia. « Cela représente un gros effort de part et d'autre, puisque chacun s'engage à long terme. Mais un consensus global existe avec tous les acteurs locaux : le SAN du Val d'Europe, Eurodisney qui exploite le parc, l'Établissement public d'aménagement, la banque propriétaire du data center... Qu'un tel projet soit porté par tous, c'est relativement rare, c'est pourquoi nous sommes confiants ! » confie le cadre.

Oui mais... Et si le data center quittait le territoire malgré tout ? « D'autres data centers ont des projets d'implantation sur le Val d'Europe dont nous pourrions racheter la chaleur. Et notre réseau peut s'adapter à d'autres ressources naturelles, comme la géothermie par exemple » rassure Christophe Hoizey.

Une première tranche construite en moins d'un an

Les travaux de construction du réseau de chaleur ont débuté en mai et s'achèveront fin 2011. Les premiers abonnés pourront être raccordés à ce réseau au début de l'année 2012. Un chantier mené tambour battant pour installer 4 kms de réseau doublé fermé, construire la chaudière et prévoir les sous-stations qui desserviront les entreprises abonnées.

Les tranches suivantes restent conditionnées par l'extension du data center. En effet, après la livraison du premier bâtiment en 2011, deux autres data centers de 8 000 m² chacun sont programmés à 18 mois d'intervalle. Les trois centres informatiques occuperont alors 9 hectares du parc.

Pour tout renseignement sur l'abonnement au réseau :

Dalkia, service commercial : 01 46 62 55 86 ou reseaupvde@dalkia.com



Pour la réalisation de ce projet, Dalkia a déposé une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe).

Les datacenters représentent aujourd'hui 2% des émissions mondiales de CO₂, autant que le transport aérien. Sur le datacenter du Val d'Europe, le volume annuel des émissions de CO₂ économisées sera de plus de 5 400 tonnes.
(Source : www.dalkia.com)

Conférences

Un second lieu d'accueil pour l'association locale « La Courte Echelle »



Devant la hausse de fréquentation, un nouvel accueil a été trouvé pour le bon déroulement des activités de « La Courte Echelle ».

Association exerçant dans le domaine de la petite enfance, celle-ci arrive aujourd'hui à saturation au niveau de la fréquentation de son accueil qui est implanté au Centre Social Intercommunal (CSI) du Val d'Europe. Afin de préserver la qualité de l'accueil, il devenait urgent d'en proposer un nouveau, cette fois-ci sur Magny le Hongre, commune où la demande était très importante.

La direction du CSI a alors rapproché « La Courte Echelle » et la commune de Magny le Hongre. L'accord pour héberger l'association dans les locaux de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) « Les P'tits Farfadets » a vite été conclu avec les élus. Ce nouvel espace d'accueil recevra aussi les ateliers du Relais Parents Assistantes Maternelles.

Actuellement, la Courte Echelle vous accueille le mardi de 15h à 18h au CSI à Serris.

À partir du 3 janvier prochain, un 2^e accueil sera ouvert le jeudi de 9h à 12h à l'ALSH « Les P'tits Farfadets » (école Charles Fauvet) au 15, rue de la Houe à Magny le Hongre.

Mission des accueils de l'association

La Courte Echelle, association loi 1901, a ouvert son 1^{er} accueil en 2004 au Val d'Europe. C'est

un espace convivial de rencontre, d'échanges et de jeux, où l'anonymat des familles est respecté. Elle reçoit les futurs parents, les parents et les enfants, de la naissance jusqu'à l'entrée au CP. Les enfants viennent accompagnés d'une grande personne qui reste sur place. Deux accueillants sont présents et disponibles pour les grands et les petits.

Soirée-débat

La Courte Echelle organise une soirée-débat sur le thème « Si les bébés pouvaient parler... ». Elle aura lieu le vendredi 2 décembre 2011 à 20h30 au Centre Culturel de la ferme des Communes, 8 boulevard Robert Thiboust à Serris.

Madame le docteur Myriam Szejer, pédopsychiatre, psychanalyste, élève de Françoise Dolto, fondatrice de l'association « La Cause des Bébé » parlera de son expérience auprès des tout-petits. Elle travaille à l'hôpital Antoine Béclère où elle accompagne les bébés et leurs parents. Elle a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet.

Entrée libre, tout public.

Renseignements : www.lacourteechelle.info

Les jeudis du Cluster Tourisme

Intégré au cursus du master tourisme de l'université Paris Est Marne-la-Vallée et dans le cadre du partenariat avec l'association du « cluster tourisme* », un cycle de conférences accessibles à tous est proposé dans l'auditorium de la Médiathèque du Val d'Europe.

Jeudi 17 novembre :

Le tourisme d'affaires en France

Jeudi 15 décembre :

Tourisme et transports

Ces « conférences tourisme » auront lieu à 18h30, Médiathèque du Val d'Europe - 2, place d'Ariane 77700 Serris-Centre urbain. Gratuit, sur réservation au 01 60 43 66 28 ou <http://mediatheques.valeurope-san.fr>

Partenariat

Partenaires, la médiathèque du Val d'Europe et l'université mettent également leurs références documentaires en commun, sous forme de bibliographies disponibles sur les conférences.

Pour les adhérents du réseau comme pour les étudiants de l'université, il est possible d'emprunter des documents dans les deux structures. Seule condition : être inscrit soit au réseau des médiathèques, soit à la bibliothèque de l'université. Un justificatif délivré par l'une ou l'autre des structures, sera demandé pour profiter de cette offre. Renseignements au 01 60 43 66 28.



* Le Cluster tourisme du Val d'Europe a pour ambition de faire émerger un pôle d'excellence en matière de recherche, d'enseignement et de formation de la filière tourisme. Il est destiné à favoriser les interactions et les synergies entre les entreprises concernées, le monde universitaire, les collectivités et plus généralement tous les acteurs du tourisme. L'association de préfiguration du cluster tourisme est constituée par l'Etat, le Département, le SAN du Val d'Europe, l'université Paris Est Marne-la-Vallée, la société Disney, l'EPA France et associe le comité régional du tourisme en qualité d'observateur. Elle devrait permettre la création prochaine d'une structure « tête de réseau » qui animera le cluster.

TELEX

• **LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010** est en ligne sur le site internet du SAN : www.valeurope-san.fr Il présente les temps forts de 2010 et les grands secteurs d'intervention de l'intercommunalité.

Logement

Résidétapes de Chessy et Serris

Les résidences « Résidétape » accueillent des publics ayant un lien à l'emploi et rencontrant des difficultés temporaires de logement (jeunes salariés, salariés en mobilité). Ce sont des « logement-étape » leur permettant de consolider leur situation personnelle ou professionnelle avant d'intégrer un logement autonome et de construire un projet résidentiel à plus long terme.



La résidence située rue des Grands Prés à Chessy

Résidétape de Chessy : tous les résidents sont en activité

Ouverte depuis 2005, la Résidétape de Chessy comprend 126 logements sur quatre niveaux et d'une surface moyenne de 18m² (studette de type T1). Ils sont occupés en grande majorité par de jeunes salariés célibataires, dont 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

80 % des résidents ont moins de 30 ans.

Quant à leur situation professionnelle, 100 % des résidents étaient en activité dont 79 % en CDI au 31 décembre 2010. En général, leur vie professionnelle débute par un CDD qui va ensuite se transformer en CDI, ce qui revient à conclure que la Résidétape accueille des personnes à forte proportion d'emplois stables. On constate cependant qu'il y a une augmentation des faibles revenus et des revenus plus élevés : le revenu mensuel moyen est passé de 1 155 € en 2009 à 1 096 € en 2010. Quant aux revenus les plus élevés, 33 % des résidents gagnent plus de 1 200 € par mois en 2010 contre 26 % en 2009. Enfin au niveau de la durée de séjour, 50 %



La résidence située Cours du Danube à Serris

des résidents quittent la Résidétape avant 12 mois et 69 % avant le 18^e mois. Cela reste une étape car 28 % d'entre-eux repartent dans leur pays d'origine ou dans leur famille pour motif professionnel ou pour y poursuivre leurs études.

Résidétape de Serris, âge moyen : 27 ans

Elle accueille majoritairement des personnes seules, quelques couples avec ou sans enfants (2,8 % des résidents) et quelques femmes seules avec enfants. Il y a une majorité d'hommes. L'âge moyen est de 27 ans (28,5 en 2009) et 76 % des résidents ont moins de 30 ans.

99,4 % avait une activité professionnelle en 2010, dont 78 % en CDI (en 2009, 80 % étaient en CDI). Leur salaire se situe en majorité au SMIC voire légèrement au-dessus.

51,7 % des résidents quittent la Résidétape avant 12 mois de séjour et 70 % s'en vont avant le 18^e mois. Une majorité de résidents (68 %) quitte la Résidétape pour un logement autonome. 18 % retournent dans leur pays d'origine ou dans leur famille pour motif professionnel ou pour y poursuivre leurs études.

En bref

Qu'est devenu le monument Louis Braille à Coupvray ?

Le monument célébrant l'inventeur de l'écriture à points saillants, Louis Braille, originaire de Coupvray, avait disparu pendant plusieurs semaines. La raison ? Un toilettage rendu nécessaire par son grand âge : 124 ans cette année !

La commune en a profité pour le déplacer. De la rue de Paris, le buste de Louis Braille trône désormais dans le parc de l'Harmonie, près de la route de Chalifert. Il est logiquement placé sur l'itinéraire « sur les traces de Louis Braille » reliant le musée au cimetière cupressien.

Bientôt un café littéraire au Val d'Europe

Lecteurs de tous horizons, réjouissez-vous ! Un projet de café littéraire se concrétise au Val d'Europe, place d'Ariane. Le SAN met à disposition son local commercial, au rez-de-chaussée de la Médiathèque du Val d'Europe, pour y accueillir un « Columbus café ». L'établissement pourrait y recevoir les auteurs programmés en 2012 par les bibliothécaires du secteur, notamment. Plus d'infos dans le prochain numéro du Val d'Europe Infos...

Le SAN du Val d'Europe sera présent au salon professionnel Pollutec

Du 29 novembre au 2 décembre, à Paris, ce salon est le rendez-vous mondial des éco-technologies, énergies renouvelables, équipements et services, et traitements des pollutions (déchets, eau, sites, sol, air, bruits). L'équipe du SAN y présentera la pépinière d'entreprises du Val d'Europe, mais également les actions en matière de développement durable menées sur le Val d'Europe. 1 500 exposants et 35 000 visiteurs sont attendus cette année à Pollutec.

Donnez votre avis sur l'avenir du Val d'Europe

Répondez à l'enquête en ligne sur www.avenirduvaldeurope.fr

Depuis plusieurs mois, les élus des 5 communes débattent de l'avenir institutionnel de notre agglomération. Faut-il demain envisager le Val d'Europe en une seule et même commune ou bien continuer un fonctionnement en intercommunalité ? Loin d'être clos, ce débat riche et contradictoire permet d'avancer dans la construction d'une nouvelle approche de l'organisation de notre territoire. Vous pouvez désormais donner votre avis en répondant à l'enquête en ligne sur le site www.avenirduvaldeurope.fr

A photograph of a man with a beard and short hair, wearing a white t-shirt, looking down. He is standing in a doorway or near a large window. Outside, a dark car is parked on a paved area next to a green lawn. The scene is brightly lit, suggesting daytime.

POINT D'ACCÈS AU DROIT, LE JUSTE CONSEIL



Dans les affaires qui nous opposent parfois à un voisin, à un ex-conjoint ou à un tiers, le recours à un auxiliaire de justice est souvent utile. D'autant que certains conflits peuvent, parfois, se régler à l'amiable. Pour concilier, organiser des médiations ou vous conseiller sur les démarches juridiques, le Point d'accès au droit du Val d'Europe propose des permanences, anonymes et gratuites à la Maison des services publics.

Droit de la famille, du travail, du logement, lutte contre les discriminations, violences, ... Toute question peut être posée au PAD, qui vous orientera vers le professionnel le plus approprié : conciliateur de justice, avocat, juriste associatif, notaire ou huissier.

Point d'accès au droit du Val d'Europe Maison des services publics

27, place d'Ariane – 77700 Chessy

Tél : 01 78 71 40 96 ou accesdroit@valeurope-san.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Attention : toutes les permanences sont sur rendez-vous.

Retrouvez l'inauguration du Point d'accès au droit en vidéo sur www.valdeurope.tv

Point d'accès au droit : proximité, égalité, gratuité

Fort de nos certitudes, nous sommes enclins à multiplier les procédures. Mais tous les juristes le constatent : les gens sont de plus en plus persuadés d'avoir des droits, au point qu'ils en oublient parfois leurs devoirs !

Avant de vous engager dans une procédure longue, complexe et parfois coûteuse financièrement et psychologiquement, mieux vaut vous assurer de votre « bon droit ». Etude de cas non exhaustive, avec les acteurs du point d'accès au droit du Val d'Europe.

« J'ai des problèmes de clôture avec mon voisin »

BERNARD PASTUREL, CONCILIATEUR DE JUSTICE.

« J'essaye de contacter votre voisin pour avoir sa version. Si je ne parviens pas à concilier les deux parties par téléphone je peux les convoquer en entretien ou me déplacer sur le terrain. Je tente de trouver un terrain d'entente, et de recréer, dans bien des cas, le lien social ou la communication qui a été rompue ou n'a jamais existé ».

Son profil :

Le conciliateur est un bénévole nommé par le 1^{er} Président de la cour d'appel.

Sa mission :

Favoriser et constater le règlement à l'amiable de conflits.

Ses champs de compétences :

Problème de mitoyenneté, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un client et un fournisseur, contestation d'une facture, ...

Il n'a pas le droit d'intervenir dans les conflits entre vous et l'administration, dans les affaires d'état civil et familiales, relatifs au droit du travail et au droit syndical.

Quand le rencontrer ?

1^{er} et 3^e lundi du mois, de 16h à 17h30 sur rendez-vous.



« Mon locataire ne paye plus »

NICOLE BERNAUDIN, JURISTE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT.

« Nous sommes spécialisés dans le droit du logement qui recouvre les rapports locatifs - c'est-à-dire tout ce qui concerne les contrats de location, les charges, les augmentations de loyer, les droits et obligations des bailleurs et des locataires, les dépôts de garantie -, et le volet accession à la propriété notamment tout ce qui a trait au financement : plan et diagnostic de financement, contrats de prêt, de garantie, de vente ou d'achat. Parallèlement, nous traitons aussi du droit de la copropriété, des relations de voisinage, ... En fonction de la demande, je rencontre certaines personnes une seule fois. Pour d'autres fois ce sera sur du plus long terme, sur des problématiques évolutives, qui ne sont pas liées à la question d'origine. »

Son profil :

Conseillère juridique spécialisée.

Sa mission :

Informier sur la législation spécialisée du logement.

Ses champs de compétences :

Rapports locatifs, accession à la propriété, droit de la copropriété, relations avec les professionnels, fiscalité immobilière.

Quand la rencontrer ?

Du mardi au vendredi (sauf la 1^{re} semaine du mois), de 9h30 à 18h sur rendez-vous au 0820 16 77 77.

C'est pour limiter les « petites affaires » qui engorgent les tribunaux, que les points d'accès au droit ont vu le jour. Gratuites, accessibles à tous les habitants du Val d'Europe, ces permanences de juristes vous donneront le « juste conseil » en toute impartialité.



« Mon ex-mari ne respecte pas les jours de garde de nos enfants »

Caroline Desré, avocate au barreau de Meaux

« Je donne ici les mêmes conseils qu'en cabinet. En un quart d'heure, je suis censée fournir à la personne une stratégie de départ : je lui expose la procédure, les exigences, les conditions, ... Préparer son dossier, voir si elle est éligible à l'aide juridictionnelle fait aussi partie de mon travail. Parfois, nous rassurons simplement les gens, nous essayons de pacifier les choses quand cela est possible. Sauf à tomber sur des questions juridiques très pointues, nous sommes à même de répondre à toutes les questions. C'est pourquoi les avocats ne sont pas toujours les mêmes sur les permanences du Point d'accès au droit ».

Son statut :

Il est soumis à une déontologie et à des règles professionnelles dont le respect est contrôlé par l'Ordre des avocats, sous l'autorité d'un bâtonnier du barreau dans lequel il est inscrit.

Ses missions :

Donner des consultations juridiques, rédiger des actes sous seing privé pour autrui, aider à trouver une solution amiable en cas de litige, vous représenter au tribunal. En matière pénale, assistance d'une personne placée en garde à vue, suivi de l'instruction, ...

Ses champs de compétences :

Droit civil et pénal, droit spécialisé (prud'hommal, commercial, ...).

Quand la rencontrer ?

1^{er} vendredi du mois de 15h à 18h sur rendez-vous.

« Je subis un harcèlement moral dans mon entreprise »

LAETITIA FERNANDES, DIRECTRICE DE L'AVIMEJ (ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET MÉDIATION JUDICIAIRE) DE MEAUX.

« En matière d'accès au droit, nous faisons de la prévention de conflit. Informer en amont permet bien souvent de résoudre les conflits. La juriste indique aussi, en cas de besoin, les procédures au civil (pour un contentieux ou un litige) ou au pénal (s'il y a infraction à la légalité). Concernant l'aide aux victimes, l'association assiste toute personne s'estimant « victime » d'une infraction pénale, et propose notamment des permanences psychologiques à l'hôpital de Lagny, au sein de l'unité médico-judiciaire, où les victimes sont orientées lors d'actes plus ou moins graves et d'atteintes corporelles. »

Son statut :

Association loi 1901 habilitée par le ministère de la justice, partenaire du Palais de justice de Meaux.

Ses missions :

Informers les personnes sur leurs droits et obligations, et assister les victimes d'infractions pénales (droits de procédure et accompagnement psychologique). Elle met aussi en œuvre les mesures alternatives aux poursuites (médiation, rappel à la loi, ...).

Ses champs de compétences :

Droit des personnes (divorce, séparation, autorité parentale...), droit du travail, droit du logement, droit de la consommation, conflits de voisinage, ...

Quand la rencontrer ?

Tous les mercredis de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous.

« Nous agissons aux prémices de toute intervention, avant d'aller vers l'avocat ou le juge »
(Mme Fernandes, Association d'aide aux victimes et médiation judiciaire).

« L'accès au droit est un principe fort de citoyenneté et une politique publique, mise en œuvre par la loi du 18 décembre 1998 » a rappelé Bruno Pireyre, président du Tribunal de grande Instance de Melun et président du Conseil départemental d'accès au droit de Seine-et-Marne, lors de l'ouverture officielle du PAD du Val d'Europe le 22 septembre dernier.



« Un dégât des eaux vient de se produire à mon domicile »

L'HUISSIER DE JUSTICE

Son statut :

Officier ministériel, il est soumis au contrôle du procureur de la République. Il exerce une profession libérale.

Ses missions :

L'huissier de justice accomplit les formalités nécessaires au bon déroulement d'un procès : il convoque à l'audience les personnes concernées et leur fait part du jugement rendu. Il effectue des constats qui serviront de preuve à l'occasion d'un litige.

Ses champs de compétences :

Il fait porter à la connaissance des personnes intéressées les actes et les décisions de justice (saisies, expulsions, etc.), à l'exception des peines d'emprisonnement, confiées à l'administration pénitentiaire.

Lorsqu'un particulier subit un préjudice (dégât des eaux, malfaçons, troubles de voisinage, etc.), il peut demander à l'huissier de justice de constater le fait. Le dommage est alors incontestable.

Quand le rencontrer ?

Prochainement, à la Maison des services publics.

« Pacsé, je souhaiterais savoir si ma famille est protégée en cas de décès »

MAÎTRE LONC, NOTAIRE.

« Beaucoup de personnes ne connaissent pas bien leur régime matrimonial. D'autres pensent que Pacs et mariage ont les mêmes effets, ce qui est totalement faux. Suivant les secteurs géographiques que nous couvrons, les préoccupations familiales sont les mêmes (décès, familles recomposées...), ce sont les patrimoines qui diffèrent ».

Son profil :

Officier public et ministériel nommé par décision du Garde des Sceaux, le notaire est délégué de la puissance de l'État bien qu'il exerce une profession libérale.

Quand le rencontrer ?

Prochainement, à la Maison des services publics (une demi-journée par mois).



Recherchons écrivain public bénévole

Le Point d'accès au droit du Val d'Europe recherche activement un écrivain public qui pourrait assurer de manière bénévole une permanence à la Maison des services publics.

Si vous avez une bonne connaissance de la langue française (études de lettres si possible), vous êtes familiarisé avec les rouages administratifs et que vous possédez le sens de l'écoute et savez analyser puis synthétiser rapidement une situation pour rédiger un écrit efficace, n'hésitez pas à contacter le Point d'accès au droit en téléphonant au 01 78 71 40 96.

« J'ai un problème avec l'administration ».

MME MILLOT, DÉLÉGUÉE DU DÉFENSEUR DES DROITS (ANCIENNEMENT MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE)

« Une caisse de retraite complémentaire qui réclame un trop perçu quatre ans après, une erreur de saisie informatique aux conséquences désastreuses, un retard dans le versement d'une pension, une amende payée à tort, ... Les cas de litiges entre les services publics et leurs usagers sont nombreux, mais pas inextricables. Le délégué du défenseur des droits accueille les personnes confrontées à un problème administratif. Après étude de leur dossier, il saisit l'administration concernée afin de trouver une solution à l'amiable. S'il ne parvient pas à résoudre le problème, il aide le réclamant à préparer un dossier qu'il transmettra au défenseur des droits, toujours par l'intermédiaire d'un député ou sénateur ».

Son statut :

Le délégué du défenseur des droits est bénévole. Il représente localement le défenseur des droits, autorité indépendante instituée par la loi du 3 janvier 1973.

Sa mission :

La médiation et la concertation avec les services publics, au travers de « recommandations » et de « propositions ».

Ses champs de compétences :

Accueillir et écouter, régler directement les litiges qui mettent en cause une administration ou un service public au niveau local, formuler des suggestions de réformes auprès du défenseur des droits.

Quand le rencontrer ?

Prochainement, à la Maison des services publics (une demi-journée par semaine).

Commerce

Une charte pour développer le commerce de proximité

Une charte d'orientation sert de référence aux communes pour améliorer leur commerce de proximité.



Comment évoluera le commerce de proximité sur le Val d'Europe entre 2015 et 2030 ? Une charte, aboutissement de l'étude menée par la CCI pour le SAN, dessine les grandes lignes de

ce que pourrait être le commerce de demain sur les cinq communes.

Elle définit les grands axes stratégiques, les impacts de projets commerciaux et fournit des préconisations par secteur. Aux communes, si elles le souhaitent, de s'en emparer pour pousser la réflexion sur des projets spécifiques.

Un fonds d'aide pour soutenir le petit commerce

Trois d'entre elles - Magny le Hongre, Bailly-Romainvilliers et Coupvray - se sont d'ores et déjà engagées dans une procédure auprès du FISAC*, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce qui permet notamment d'obtenir une aide financière de l'Etat pour des études précises. Les projets envisagés portent par exemple sur : la place d'un marché en ville nouvelle, la création d'une association de commerçants, le réaménagement d'une place, la centralité des commerces, la création d'une halle de marché,...

Les enjeux du commerce de proximité sont de maintenir une qualité, une offre de proximité et une liberté de choix pour les consommateurs Valeuropéens.

**Le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.*

REFLEX

- **L'ACTU DU CLUB DES ENTREPRENEURS.** Frédéric Lecuyer est le nouveau président du Club des entrepreneurs du Val d'Europe depuis juillet 2011. Il remplace Luc de la Durantaye, qui conserve la présidence d'honneur de l'association. Le CEVE organise différentes actions destinées à favoriser les échanges entre les entreprises du Val d'Europe, à promouvoir la région et à accueillir les nouveaux entrepreneurs pour qu'ils s'installent dans les meilleures conditions possibles. Retrouvez toute l'actualité du CEVE sur <http://www.ceve.asso.fr>
- **BOURSE DES LOCAUX DU VAL D'EUROPE.** La bourse des locaux, interne au service développement économique du SAN, recense tous les locaux disponibles sur le secteur du Val d'Europe. En 2010, il y avait 13 500m² de locaux d'activité disponibles, 27 000m² de bureaux et 4 700 m² de surfaces commerciales. Vous souhaitez connaître les prix, les superficies disponibles ? Contactez le service économie du SAN au 01 60 43 66 24 ou economie@valeurope-san.fr

NOUVELLES ENTREPRISES



Un bureau de poste à Magny le Hongre

Le bureau de poste hongrémanien a ouvert ses portes mi-septembre.

Deux agents et un conseiller financier vous y accueillent du mardi au vendredi de 12h à 18h30, et le samedi de 9h à 13h. Services à disposition : deux guichets pour les opérations postales classiques et les opérations bancaires, un mobilier libre-service (achat de timbres, recharges téléphoniques, emballages pré-affranchis,...), un espace libre-service (distributeur automatique, photocopieur, dépôt de chèque, changeur de monnaie), et un espace téléphonie mobile.

La Banque Postale - rue des Campanules
77700 Magny le Hongre.

Nouvel ostéopathe à Magny le Hongre

Raphaël Guillot, ostéopathe diplômé, vous reçoit au Magny Groupe Santé - 11C, rue de Courtalin. Tél : 01 60 04 07 06. Visitez son site : www.osteomlv.com

Lyax'info

Laurent Gagneau propose ses services de maintenance informatique, conseil, audit et formation aux particuliers comme aux entreprises. Contact : 06 31 69 26 75 ou elyax.info@gmail.com

Coaching au parc d'entreprises Val d'Europe

Le coaching est un accompagnement personnalisé qui permet d'exprimer son potentiel et d'atteindre ses objectifs. Qu'il soit personnel ou professionnel, le coaching concerne tous ceux qui cherchent à évoluer ; particuliers, entreprises, étudiants, équipes,... Le coaching peut être une aide extérieure précieuse pour trouver les solutions qui sont en vous, donner une nouvelle orientation à votre carrière, ou, pourquoi pas, envisager son passage à la retraite sereinement ! Emilie Le Boulaire a ouvert son entreprise de coaching dans l'immeuble Regus, au parc d'entreprises Val d'Europe. Elle vous conseille au 06 62 24 15 28 ou emilieboulaire@gmail.com
Site internet : www.coaching-web.fr

Reflexologue à Serris

Carole Vialle est réflexologue plantaire et palmaire. Elle vous reçoit sur RV à son cabinet au 9, place d'Ariane - 77700 Serris. Tél : 06 20 94 63 42.
Mail : carolevialle@hotmail.fr
Site : www.reflexologie-valdeurope.fr

Cité des Métiers

Pour choisir votre métier, faites le test !

Quels métiers à l'horizon de votre future (ou nouvelle) vie professionnelle ? Avec le questionnaire d'intérêt « Inforizon » décrypté par une conseillère emploi, découvrez les métiers qui vous iront comme un gant, que vous ayez 12 ou 77 ans...



Certaines questions du test d'intérêt sont instructives, étonnantes, et bousculent parfois les idées reçues sur les métiers.

Destiné à l'origine aux collégiens et lycéens, le fameux logiciel a fait ses preuves. Il est régulièrement utilisé par la Cité des Métiers et ses partenaires pour connaître les motivations et les centres d'intérêt des jeunes comme des personnes qui souhaitent changer de parcours professionnel.

L'Armée : une passion, des métiers

L'Armée de terre informe sur ses métiers tous les 4^{es} mercredis du mois, à la Maison des services publics. Elle sera bientôt rejointe par la Marine nationale et l'Armée de l'air. Laissez-vous tenter par le chant des sirènes...

L'Armée de terre ne compte pas que des soldats. On y rencontre des magasiniers, des boulangers, des maîtres-chiens aux côtés des chefs d'équipes, plieurs de parachutes et autres tireurs...

Dans et hors des casernes, les métiers de l'Armée sont multiples, avec plus de 400 spécialités représentées. Si les valeurs sont communes, les savoir-faire requis réclament tous les niveaux de diplômes et de qualifications.

Vous êtes intéressés par les métiers de l'Armée de

Atelier collectif ou entretien individuel

Les conseillères emploi du SAN l'exploitent depuis peu auprès d'un public varié : « *cet accompagnement individualisé sera proposé pour la première fois par la Maison des services publics à un petit groupe, sous forme d'atelier collectif lundi 14 novembre à 14h. Nous proposons aussi de passer ce test sur rendez-vous, chaque lundi de 14h à 17h. Il servira également au forum des métiers à Bailly-Romainvilliers le 10 février* » précise une conseillère emploi du SAN.

S'associer à la Cité des Métiers pour favoriser la proximité

En tant que centre associé de la Cité des Métiers, la MSP fournit donc des conseils personnalisés à travers deux nouvelles permanences de proximité :

- « choisir son orientation » (jeunes et adultes) chaque lundi de 14h à 17h sur RV,
- « changer sa vie professionnelle » (pour salariés) les 2^{es} et 4^{es} mardis du mois de 14h à 17h, sur RV.

Pour vous y inscrire, contactez la Maison des services publics au 01 78 71 40 95.

Emploi en bref

Ecouter, informer, orienter, sont les missions des conseillères emploi du SAN

Elles proposent chaque mois une information collective thématique en journée, à la Maison des services publics. Prochains thèmes pressentis : découvrir les métiers de la fonction publique territoriale, les jobs d'été, l'équivalence des diplômes étrangers, etc. Le nombre de places est limité. Plus d'informations au 01 78 71 40 95.



Relais jeunes77

RELais Jeunes

La permanence Relais jeunes77 reçoit les jeunes adultes de 18 à 26 ans en recherche de logement. Elle a pour but d'informer sur les conditions d'accès au logement, et apporte un soutien logistique au jeune dans sa recherche. La permanence a lieu chaque jeudi de 15h à 18h, à la Maison des services publics, sans RV.

Renseignements au 01 78 71 40 95.

Collecte sélective

Verre et recyclage : peut mieux faire !

Vous triez en moyenne 13 kg de verre par an et par habitant. C'est 22 % de moins que l'an passé. Le Val d'Europe peut mieux faire car sa population augmente constamment.



Et les bornes à vêtements ?

Ce sont les communes qui gèrent les bornes à vêtements implantées sur leur territoire.

Le Val d'Europe en compte 12. La collecte annuelle représente en moyenne 2,47 kg de vêtements par an et par habitant. Les textiles usagés sont récupérés par les sociétés qui sont liées par convention avec les communes. Les vêtements sont triés. 70 % d'entre eux doivent être « valorisés », c'est-à-dire recyclés. Ces sociétés s'engagent aussi à créer des emplois en insertion.

A la traîne, le Val d'Europe, pour le tri du verre ? en 2010, vous avez déposé 22 % de verre en moins qu'en 2009 dans les bornes à verre. Soit 13 kg de verre par Valeuropéen, contre 21,7 kg par habitant du nord Seine-et-Marne !

Les causes sont multiples : 5 bornes supprimées en 2009, des habitants nouvellement installés méconnaissant les règles du recyclage, ...

Pour y remédier, le SAN, gestionnaire des bornes à verre, réfléchit à de nouvelles implantations. Mais les bornes ont un coût : 3 000 € pour une implantation aérienne, 17 000 € pour une implantation enterrée.

1 borne à verre pour 1 154 habitants, un ratio insuffisant

Pour optimiser les bornes existantes, le secret réside dans les suivis de collecte, grâce à un système de contrôle « embarqué » à bord des bennes de ramassage. « A chaque poubelle d'ordures ménagères ramassée, le bruit du verre

révèle au conducteur que le verre est jeté, donc pas trié. L'objectif est de cibler les quartiers et rues sur lesquels les efforts de tri doivent être renforcés », explique l'ingénieur chargé du développement durable du SAN.

Communiquer pour convaincre les indécis

Certaines bornes pourraient alors être déplacées, de nouvelles bornes pourraient aussi voir le jour suivant les besoins. Enfin, l'ambassadeur de tri jouera ici pleinement son rôle, en communiquant au plus près des habitants pour les sensibiliser au recyclage du verre.

Plus vous trierez, moins vous paierez !

Le verre se recycle à l'infini. Le verre trié coûte cinq fois moins cher au contribuable que le verre jeté dans les ordures ménagères. CQFD : plus vous trierez, moins vous paierez !

Des ruches à Magny le Hongre

Les ruches installées dans le parc du château de Chessy, siège du SAN, ont fait des émules. Après le SAN, c'est la commune de Magny le Hongre qui ouvre son parc aux butineuses. Les abeilles hongrémaniennes bénéficieront d'un environnement exceptionnel dans le parc du Lochy, sur une parcelle appartenant à l'établissement public d'aménagement et au SAN. Un apiculteur professionnel prendra soin des ruches dont l'installation est prévue au printemps prochain.



TELEX

• **7 142 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES**, ont été collectées en 2010, soit 5,3% de plus que l'année précédente. Ce chiffre suit logiquement l'évolution de la population : + 4,16 %. • **LE TRI SÉLECTIF A PROGRESSÉ DE 9,5 %** en 2010, avec 1 131 tonnes collectées.

Gare routière de Chessy : avant /après !



Le bitume utilisé pour la chaussée est un revêtement « tiède » : chauffé à température moindre, sa production émet moins de gaz à effet de serre qu'un bitume classique.



La gare routière de Chessy reçoit 2 200 véhicules chaque jour

Pour ses vingt années d'existence, la gare routière de Chessy s'est offert un indispensable lifting de sa voirie. Mise aux normes des quais pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, réfection des évacuations d'eaux pluviales, de la chaussée puis de la signalétique, ont demandé des nuits de travail aux équipes mandatées par le SAN du Val d'Europe cet automne.
Coût de l'opération : 575 800 € TTC.

EN BREF

Les travaux chemin des Bas Champs à Chessy se poursuivent. La commune ayant réalisé pendant l'été la mise en alignement des clôtures des habitations, le SAN pose actuellement les réseaux eaux usées/eaux pluviales et y raccorde les particuliers. La commune de Chessy reprendra ensuite la main sur le chantier pour une réfection du « qualitatif » (voirie, trottoirs,...).

Un bilan énergétique des nouveaux éclairages est en cours. Son résultat conditionnera la poursuite ou l'abandon du test de la variation lumineuse sur le réseau d'éclairage public. Le SAN avait engagé l'expérimentation en 2009 sur différents tronçons du Val d'Europe lui appartenant.

Finis, les problèmes d'éclairage sur la gare routière de Chessy ! Le SAN a remplacé tous les câbles défectueux cet été.

Le curage du bassin n°11 de Magny le Hongre a été réalisé en octobre.



1^{er} semi-marathon du Val d'Europe : un

Le dimanche 2 octobre dernier, le Val d'Europe a accueilli son 1^{er} semi-marathon. Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe - organisateur de cette manifestation en partenariat avec l'association FSE Coupvray Athlétisme - avait ouvert cette épreuve au public et aux coureurs confirmés afin de permettre au plus grand nombre d'y prendre part.

Quelle réussite ! Au total, ce sont plus de 650 participants de tous âges qui s'étaient donné rendez-vous sous un soleil radieux, au départ qui a eu lieu à Chessy dans le parc du Château, chemin du Bicheret.

Les 21km 100 de ce parcours très roulant ont permis aux athlètes confirmés de réaliser de très belles performances et de parfaire leur condition physique. Quant aux amateurs, ils ont pu apprécier la course à leur rythme dans un cadre paysager magnifique et propice à ce type d'événements.

Retrouvez la vidéo sur : www.valdeurope.tv



650 coureurs ont pris le départ de la course sous un soleil radieux !



Les inscriptions se sont déroulées dans la grange du SAN



L'Escorte Francilienne Motocycliste a assuré la sécurité et l'ouverture de la course entres autres



Joie et bonne humeur étaient aussi de la partie !



vrai succès populaire !



Course en équipe pour se serrer les coudes et s'encourager



Beaucoup de femmes ont pris part à cette épreuve



Merci aux bénévoles très présents sur les stands de ravitaillement tout au long de la matinée !



Paule Hernoult doyenne de l'épreuve, se classe 604^e avec un temps de 2h25mn. Quelle forme !



Sébastien Mabré coureur handisport, membre de l'équipe de France et champion du Monde sur 100m



Avec le sourire et en famille, vous étiez tous les bienvenus



Un des nombreux podiums de l'épreuve

TELEX

• **LE SÉJOUR SKI 2012 EST ANNULÉ.** Cette décision est le résultat d'arbitrages budgétaires de la part des élus du SAN et des communes du Val d'Europe.

CONFERENCE

Samedi 19 novembre

Week-end de la famille à Bailly-Romainvilliers. Conférence sur la communication au sein de la cellule familiale à 15h. Renseignements mairie de Bailly-Romainvilliers au 01 60 43 02 51

Samedi 10 décembre

Conférence. « L'invention de la couleur dans l'impression, la quadrichromie en gravure », animée par G. Braun suivie de démonstrations. À 14h30, ferme du Château à Coupvray. Renseignements auprès de l'association Renaissance et culture de Coupvray et environs au 01 64 63 50 52.

EXPOSITION

Du jeudi 24 au dimanche 27 novembre

Exposition d'automne. Organisée par le service culturel de Magny le Hongre, salle Serge Goudailler à Magny le Hongre. Renseignements au 01 60 43 51 00 ou sur www.magnylehongre.fr ou mairie@magnylehongre.fr

LOISIRS

Samedi 19 novembre

Week-end de la famille à Bailly-Romainvilliers. Dès 10h, café famille, espace prévention de la Police nationale, un pôle multimédia sur l'utilisation des réseaux sociaux, ateliers d'écriture, ateliers avec des jeux d'antan à aujourd'hui, plateformes électroniques pour danser individuellement et collectivement, espace sur les « droits de l'enfant ». Renseignements mairie de Bailly-Romainvilliers au 01 60 43 02 51.

Après-midi jeux. Pour les 5-10 ans, de 15h à 17h30, ludothèque, Centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Goûter offert. Renseignements La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

Beaujolaïs nouveau. Organisé par la commune de Magny le Hongre en partenariat avec l'association Magnyfestation, salle des fêtes de Magny le Hongre.

Dimanche 20 novembre

Brocante de l'enfance. Gymnase de Lilandry à Bailly-Romainvilliers. Informations au 01 60 42 69 79.

Samedi 26 novembre

Atelier créatif. « Un chandelier baroque pour une table festive », à 15h30, ludothèque, Centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Renseignements La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

Dimanche 27 novembre

Portes ouvertes. L'Atelier de Paix vous accueille de 10h à 18h, au programme : poterie et reliure. Renseignements 01 64 63 53 52 ou atelierdepaix@gmail.com

Bourse aux jouets. Organisée par l'association Les Enfants de Magny, de 14h à 18h, salle des associations à Magny le Hongre. Réservations enfants.magnylehongre@yahoo.fr

Du 2 au 4 décembre

Téléthon. Nombreuses animations. Renseignements en mairie de Magny le Hongre au 01 60 42 51 00.

Samedi 3 décembre

Marché de Noël. Restauration et animations musicales, de 10h à 20h, place de l'Europe à Bailly-Romainvilliers. À 18h illuminations de la place et des rues de Bailly-Romainvilliers. Informations au 01 60 42 69 79.

Soirée jeux. Pour ados et adultes sur le thème de l'hiver, à 20h30, ludothèque, centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Renseignements et inscriptions La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

Vendredi 9 décembre

Atelier créatif. « Sapin en bois à décorer », à 10h, ludothèque, centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Renseignements La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

Samedi 10 décembre

Atelier créatif. « Un chandelier baroque pour une table festive », à 15h30, ludothèque, centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Renseignements La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

Samedi 17 décembre

Marché de Noël. Salle des fêtes de Magny le Hongre. Renseignements en mairie de Magny le Hongre au 01 60 42 51 00.

Samedi 31 décembre

Réveillon. Organisé par le comité d'animation à la maison de fêtes de Bailly-Romainvilliers. Renseignements au 06 13 42 63 56.



Samedi 7 janvier

Soirée jeux. Pour ados et adultes sur le thème des pirates, à 20h30, ludothèque, centre culturel de Bailly-Romainvilliers. Renseignements et inscriptions La Vallée des Jeux au 01 64 17 67 48 ou lavalleedesjeux@yahoo.fr

MUSIQUE

Samedi 26 novembre

Concert. Opéra comique, salle des fêtes de Magny le Hongre. Renseignements Ensemble Vocal du Val d'Europe <http://evve77.fr/>

Samedi 10 et dimanche 11 décembre

Comédie musicale. « Un siècle de danses et de chansons », à la ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers. Réservations auprès de Skydance show au 06 77 28 12 13.

SALON

Du samedi 26 novembre
au dimanche 4 décembre

5^e édition du salon L'art à Coupvray. Peinture, gravure et sculpture, salle de la ferme du Château à Coupvray. En semaine de 15h à 19h et sur rendez-vous, le week-end de 10h à 19h, nocture le vendredi 2 décembre jusqu'à 21h. Renseignements auprès de l'association Renaissance et culture de Coupvray et environs au 01 64 63 50 52.

SPORT

Dimanche 6 novembre

Football. Les seniors 1 de l'équipe du Bailly Football Club reçoivent Nanteuil, à 15h, stade des Alizés à Bailly-Romainvilliers.

Samedi 19 novembre

Basket. Les SF1 du Val d'Europe Pays Créçois Basket Club reçoivent Livry-Gargan, à 18h30, gymnase de Magny le Hongre. Renseignements au 06 22 21 12 14 ou vepbc@yahoo.fr

Pêche et Téléthon. A 14h30, départ de la promenade pédagogique de 2h sur la faune et la flore des milieux aquatiques du Val d'Europe, organisée par l'association de pêche de Marne-la-Vallée au profit du Téléthon. Rendez-vous devant la salle Goudailler à Magny le Hongre. 2€/pers. Renseignements : 06 84 17 47 33

Dimanche 20 novembre

Randonnée. 10 ou 18 km du côté de Jouarre, rendez-vous à 8h15 parking de la boulangerie de Serris bourg. Les Randonnées Serrissiennes au 01 60 43 18 72 ou <http://rando.serris.free.fr>

Week-end de la famille à Bailly-Romainvilliers. Tournoi de pétanque intergénérationnel (inscription le samedi 19 novembre) et balade familiale en roller. Informations au 01 60 43 74 64.

Samedi 26 novembre

Advance Challenge. Organisé par l'association Team Advance, gymnase Eric Tabarly à Serris.
Renseignements au 01 60 43 51 00,

Dimanche 27 novembre

Football. Les seniors 1 de l'équipe du Bailly Football Club reçoivent Lognes, à 15h, stade des Alizés à Bailly-Romainvilliers.

Mardi 29 novembre

Tennis de table. L'équipe féminine de Pro B de l'ATT-Serris Val d'Europe reçoit Quimper Cornouaille, à 20h, gymnase Eric Tabarly de Serris.

Samedi 3 décembre

Basket. Les SF1 du Val d'Europe Pays Créçois Basket Club reçoivent Maurepas, à 20h30, gymnase de Magny le Hongre. Les SM1 reçoivent Massy, à 20h30, gymnase du Bicheret à Chessy. Renseignements au 06 22 21 12 14 ou vepcbc@yahoo.fr



Dimanche 11 décembre

Randonnée. 12 ou 18 km du côté d'Amilis, rendez-vous à 8h15 parking de la boulangerie de Serris bourg. Les Randonnées Serrisiennes au 01 60 43 18 72 ou <http://rando.serris.free.fr>

Football. Les seniors 1 de l'équipe du Bailly Football Club reçoivent Pontault Ums, à 15h, stade des Alizés à Bailly-Romainvilliers.



Samedi 17 décembre

Basket. Les SF1 du Val d'Europe Pays Créçois Basket Club reçoivent Suresnes, à 18h30, gymnase de Magny le Hongre. Renseignements au 06 22 21 12 14 ou vepcbc@yahoo.fr

Mardi 20 décembre

Tennis de table. L'équipe féminine de Pro B de l'ATT-Serris Val d'Europe reçoit Poitiers, à 20h, gymnase Eric Tabarly de Serris.

Dimanche 15 janvier

Randonnée. 11 ou 19 km du côté de Boissy-le-Châtel, rendez-vous à 8h15 parking de la boulangerie de Serris bourg. Les Randonnées Serrisiennes au 01 60 43 18 72 ou <http://rando.serris.free.fr>



THÉÂTRE

Samedi 26 novembre

Représentation théâtrale. «Sous Contrôle» de Frédéric Sonntag, pièce jouée par un groupe de 14 adultes de l'ACThéâtre Val d'Europe. Un petit goût de « big brother is watching you » règne dans les esprits. À 20h30, ferme des Communes, à Serris. Entrée gratuite, public à partir de 12 ans. Renseignements : vielocale@valeurope-san.fr

Vendredi 13 janvier

Représentation théâtrale. « Tous différents autour de Brassens », pièce jouée par un groupe ado de l'ACThéâtre Val d'Europe. A 20h30, la ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers. Entrée libre.
Renseignements : vielocale@valeurope-san.fr

VIDEO/CINEMA

Vendredi 18 novembre

Week-end de la famille à Bailly-Romainvilliers. Projection du film Social Network. A 20h30 à la ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers. A 22h30 débat avec un intervenant sur les réseaux sociaux ou la gestion des NTIC. Renseignements mairie de Bailly-Romainvilliers au 01 60 43 02 51

Adresses utiles

Sport

- **Complexe sportif du Bicheret**
Chemin du Bicheret - Chessy. Tél : 01 60 43 91 52
- **Complexe sportif David Douillet**
Rue de Lesches - Coupvray
- **Gymnase**
Rue de la Sourde - Magny le Hongre
Tél : 01 60 43 51 00
- **Gymnase Eric Tabarly**
Rue Emile Cloud - Serris - Tél : 01 60 43 10 39
- **Complexe sportif de Lilandry**
10, boulevard des Sports - Bailly-Romainvilliers
Tél : 01 60 43 75 71
- **Halle des sports**
Rue de la Ferme des Champs - Bailly-Romainvilliers

Culture

- **Ferme Sainte-Geneviève**
4, rue des Labours - Magny le Hongre
File 7 et Côté Kfé : 01 60 43 66 12
Médiathèque : 01 60 43 66 44
- **Ferme Corsange**
2A rue aux Maigres - Bailly-Romainvilliers
Médiathèque : 01 60 43 66 38
Ludothèque : 01 64 17 67 48
Salle de spectacle : 01 64 63 71 41
- **Ferme des Communes**
8 bd Robert Thiboust - Serris
Salle Alfred de Musset : 01 60 43 25 21
Médiathèque : 01 60 43 19 32
- **Médiathèque du Prieuré**
3, rue de la Marne - Chessy
Tél : 01 60 43 89 16

Vie locale

- **Centre social intercommunal du Val d'Europe**
2, avenue Emile Cloud - 77700 Serris
Tél : 01 78 71 40 90

Salles associatives

- **Salle polyvalente**
Rue de Lesches - Coupvray
- **Salle Serge Goudailler**
Place de l'Eglise - Magny le Hongre
- **Maison des fêtes familiales**
16, boulevard des Artisans - Bailly-Romainvilliers
Tél : 01 60 43 02 51
- **Maison des associations et salle des fêtes familiales**
Rue de la Clé des Champs - Magny le Hongre
Tél : 01 60 43 51 00.
- **Maison des associations**
Rue des Anciennes Mairies - Magny le Hongre



Toutes les manifestations culturelles figurent désormais dans l'agenda culturel du Val d'Europe. Disponible dans toutes les mairies, au SAN, à la Fnac, ... et sur www.valeurope-san.fr rubrique Le SAN et Vous/S'informer.

A L'AFFICHE

ANIMATION

Social

Portes ouvertes

Concerts

Théâtre

Sport

Contes

Conférences

Atelier

Formation

Emploi

SORTIR

SUR LE

VAL D'EUROPE

www.valeurope-san.fr

Le SAN du Val d'Europe vous invite à une journée ludo-pédagogique sur le thème de la sécurité dans la maison,

le samedi 26 novembre de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à Chessy.

Découvrez une maison telle que la voit un enfant de 2 ans : les dimensions sont multipliées par 2 et les poids par 6 !

Animation en libre accès et gratuite.

Renseignements au 01 60 43 66 26 ou csi@valeurope-san.fr

Le SAN du Val d'Europe vous invite à découvrir

La Maison Géante

Une maison telle que la voit un enfant de 2 ans !

Action de prévention des accidents domestiques

**Salle Eléonore - Ecole Tournesol
4, rue du Bois de Paris à Chessy**

**Samedi
26 novembre 2011
10h à 12h30
et 13h30 à 17h30**

**Accès libre
et gratuit**



Plus d'infos :

SAN du Val d'Europe

Service vie locale - CSI

01 78 71 40 90 - csi@valeurope-san.fr

www.valeurope-san.fr

